



AVIS sur le PRS 2023 / 2028

Avant de parler du PRS 2023 / 2028, nous devons constater pour le déplorer l'absence d'une réelle évaluation quant au travail réalisé dans la période 2018 / 2023 qui s'achève.

S'agissant du projet qui nous est soumis aujourd'hui, nous voulons d'abord souligner la qualité des documents et leur présentation par les services sollicités et notamment les équipes de l'ARS,

Si nous pouvons partager l'essentiel des objectifs et des propositions formulées, l'absence de données concrètes concernant les financements nécessaires pour atteindre les objectifs fixés nous amène à douter sérieusement de leur réalisation.

En effet, il convient de rappeler que l'ARS est le bras armé du ministère de la santé et que le contexte national dans lequel nous évoluons s'inscrit dans la continuité avec une aggravation annoncée de la situation sanitaire et sociale. Les données dont nous disposons à ce jour pour l'année 2024 sont édifiantes :

10 milliards d'économies dans les dépenses publiques (sécurité sociale, logement, emploi, par exemple)

Budget des hôpitaux en augmentation de 2,6% quand le besoin se situe au minimum à 5% hors inflation,

Parallèlement, rappelons que la loi de programmation militaire prévoit une dépense de 413 milliards d'ici à 2030, de l'argent pour la guerre mais pas pour la santé et l'action sociale.

Quant aux collectivités territoriales, elles-mêmes confrontées à de multiples difficultés dues notamment au désengagement de l'état, elles ne pourront pas compenser les manques.

S'agissant du Département de la Vienne, aux contraintes budgétaires imposées par l'état s'ajoutent les choix opérés depuis des années par la majorité en place et les résultats que cela génère, la Vienne figurant parmi les plus mauvais élèves du pays pour sa politique sanitaire, sociale et médico-sociale. Entre satisfaire aux besoins sociaux et développer le tourisme et les loisirs le choix est fait.

Dans ce contexte, entre les objectifs affichés et la certitude de ne pas disposer des moyens pour y satisfaire, la CGT ne peut pas valider le projet soumis au CDCA.

Constatant l'absence de mesures de financement il nous est donc impossible de nous prononcer en connaissance de cause.

De ce fait, nous refusons de voter ce projet.